

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de Cabara

Du mardi 5 Février 2013

Les conseillers municipaux dûment convoqués se sont réunis à la Mairie le mardi 5 février deux mil treize à 18h30 sous la présidence de Thierry Blanc, Maire.

Présents : Thierry Blanc, Nathalie Bataille, Jean-Claude Groubach, Eric Battaglia, Dominique Choron, Robert Dupuis-Rabion, Corine Vignollet, François Peiffer, Patricia Rullier

DELIBERATION 1 Emploi territorial

Le contrat de droit privé de François Duchemin s'achève fin Mai. Il ne peut pas être renouvelé. Il reste la possibilité de créer un poste d'adjoint technique territorial pour 17h30 hebdomadaires. Monsieur le Maire a pris contact avec le Maire de Branne qui est d'accord pour assurer dans les mêmes conditions l'autre mi-temps. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour la création de ce poste à mi-temps.

DELIBERATION 2 INFORMATIQUE

Le Maire expose les soucis informatiques qui ont duré quinze jours, mettant à mal notre secrétaire. La dématérialisation des logiciels Magnus prévue pour 2014 avec la gamme e magnus est d'un montant de 2 800 € ht comprenant la comptabilité, les élections, la paye, l'état civil. Ces logiciels devraient être installés sur un ordinateur réservé à ce travail. Mr Peiffer propose l'achat chez DELL de deux ordinateurs pour 1 650€ ht avec une maintenance pour trois ans. Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité pour ces achats.

DELIBERATION 3 EMBLEMEMENT RESERVE

Après recherches auprès des impôts, le garage de Philippe Germaineau était bien à son nom, quand au terrain il appartient à Mr Moulinet. Le Maire rencontrera le service des domaines et la question sera revue.

Dans le même cadre Mr Philippe Lherme a signé une promesse de vente à Mr Gutfrind d'une bande de son terrain qui est un emplacement réservé dans le PLU pour aménagement d'espace public. Deux options sont étudiées, l'achat total du terrain et revente de cette bande à Mr Gutfrind ou retrait de l'emplacement réservé de cette bande dans le cadre du PLU. Avant toute décision définitive, le vendeur et l'acheteur seront contactés et une estimation financière sera présentée au conseil.

DELIBERATION 4 COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Maire rapporte au conseil le déroulement des élections communautaires dont Mr Lamaison est le président et dont le bureau est composé à l'exclusion de Mr le Maire de Branne vice président, de Mme Faure vice présidente et de Mr Stablo en charge des finances, de représentants de l'ex communauté de communes de l'e2m. Sur 15 communes, seules 6 sont représentées dans le bureau. La prochaine réunion du conseil communautaire est fixée au 19 février.

DELIBERATION 5 SIRP

Mme Bataille et Mr Choron exposent le déroulement des réunions du SIRP au cours des quelles dans la première réunion un emploi territorial de responsable de cantine était décidé avec le non renouvellement du contrat du CAE à Mr Moulet et au cours de la seconde réunion un contrat CAE était résigné avec Mr Moulet. Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec le Président du SIRP afin de faire un point sur la légalité de cette décision.